



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Résolution

(formulaire de dépôt)

*A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil*

N° de tiré à part : \_\_\_\_\_

Déposé le : \_\_\_\_\_

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 136 LGC** La résolution, qui s'exprime sous la forme d'une déclaration ou d'un vœu, porte sur un sujet d'actualité ou sur un objet traité par le GC. Elle peut être déposée par un député, une commission ou un groupe politique. Elle n'a pas d'effet contraignant pour son destinataire.

Pour que la résolution soit traitée, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt députés. Elle est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière et mise en discussion ; elle peut être amendée avant d'être soumise au vote. Jusqu'au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci peut la retirer. Si la résolution est adoptée et qu'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la suite qui lui a été donnée.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

Titre de la résolution

**Parascolaire : demande d'ouverture de négociations à l'EIAP**

Texte déposé

L'établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) est institué par la loi sur l'accueil de jour (LAJE) notamment pour la fixation des cadres de référence pour l'accueil parascolaire primaire. L'assouplissement de ce cadre doit entrer en vigueur au 01.01.2019. Les nouvelles normes d'encadrement passeraient à :

-1 professionnel/le (éducatrice/éducateur ou CFC) pour 15 enfants pour les 6 à 8 ans (3P-4P) contre 12 jusqu'ici ;

-1 professionnel/le (éducatrice/éducateur ou CFC) pour 18 enfants pour les 10 à 12 ans (7P-8P) contre 15 précédemment.

Par ailleurs, les structures d'accueil pourraient embaucher uniquement des auxiliaires pour les repas de midi et les trajets entre l'école et l'Unité d'accueil parascolaire (UAPE). Ce niveau d'encadrement serait parmi les plus faibles en comparaison avec les cantons romands.

Ces assouplissements sont sources de préoccupations pour un grand nombre de parents soucieux du développement et de la sécurité de leurs enfants et pour le personnel.

*Attaché à la prise en compte de l'intérêt des enfants et au dialogue social, le Grand conseil souhaite que l'EIAP ouvre aussitôt que possible des négociations avec les professionnel/les concerné/es et avec les associations de parents d'élèves.*

Tschopp Jean / Lausanne, le 22.11.2018

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

Venizelos Vassilis

Signature(s) :

Schaller Graziella

Dolivo Jean-Michel

Christen Jérôme

Marion Axel

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**